

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 04 juillet 2024

N° 24/014

OBJET :

Composition de la CCP

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Dominique ANCEY, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Anthony ZILIO.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER, Monsieur Michel PARTAGE et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU.

Etaient représentées : Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Madame CHABAUD – GEVA a donné procuration à Monsieur PERELLO pour la représenter et voter en son nom, Madame Katy RICARD a donné procuration à Monsieur Hervé FLAUGERE pour la représenter et voter en son nom.

Conformément à l'article 2 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la Commission Consultative Paritaire placée auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative.

Contrairement aux CAP où il est imposé une proportion minimale de 40% de personnes de chaque sexe, aucune répartition équilibrée femmes/hommes n'est imposée pour la désignation des représentants des collectivités.

Par délibération du 22 juin 2023, ont été désignés :

TITULAIRES

Monsieur Maurice CHABERT
Madame Geneviève JEAN
Madame Carine BLANC
Monsieur Max RASPAIL
Monsieur Marc MOSSÉ

SUPPLEANTS

Madame Françoise RAMBAUD
Madame Béatrice PAUMIER
Madame Annie MILLET
Monsieur Ghislain ROUX
Madame Arlette GARFAGNINI

Madame Dominique ANCEY
Monsieur Gilles RIPERT
Madame Sophie MARQUEZ

Monsieur Gilbert CHAZAL
Madame Charlotte CARBONNEL
Madame Hélène MERIGAUD

Suite à la perte de la qualité pour siéger au Conseil d'administration du CDG 84 de Madame Béatrice PAUMIER, il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer à Monsieur Didier PERELLO, Maire de GOULT, le siège de représentant suppléant des collectivités territoriales.

La nouvelle composition de l'instance serait ainsi la suivante :

TITULAIRES

Monsieur Maurice CHABERT
Madame Geneviève JEAN
Madame Carine BLANC
Monsieur Max RASPAIL
Monsieur Marc MOSSÉ
Madame Dominique ANCEY
Monsieur Gilles RIPERT
Madame Sophie MARQUEZ

SUPPLEANTS

Madame Françoise RAMBAUD
Monsieur Didier PERELLO
Madame Annie MILLET
Monsieur Ghislain ROUX
Madame Arlette GARFAGNINI
Monsieur Gilbert CHAZAL
Madame Charlotte CARBONNEL
Madame Hélène MERIGAUD

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur ces désignations.

Le Conseil d'administration,

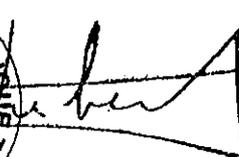
Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Vu la délibération n° 23-032 du 22 juin 2023,
Vu l'article 2 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016,

APPROUVE ces désignations et par conséquent la composition de la CCP telle qu'exposée ci-dessus.

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 04.07.24

Pour extrait conforme,

Le Président


Maurice CHABERT

